

CONDITIONS GENERALES

Pour être admis à entrer, à s'installer ou séjourner sur le terrain de camping, il faut avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligations de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de Camping Le Bas Larin implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Nul ne peut élire domicile.

A votre arrivée, vous devez vous présenter au bureau d'accueil muni de votre confirmation de réservation et de votre pièce d'identité afin de **vous acquitter des formalités d'inscription OBLIGATOIRES**. Toute modification pouvant entraîner une variation du montant du séjour doit être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

TOUS LES CAMPEURS DOIVENT AVOIR UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET INCENDIE VALABLE DURANT LA DUREE DU SEJOUR.

OUVERT DU 26 MARS 2027 AU 17 OCTOBRE 2027.

FORMALITÉS DE POLICE

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis. En l'application de l'article R611 -35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police.

CONDITIONS DE RÉSERVATION

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou louée. Les réservations peuvent être effectuées par e-mail ou téléphone, mais **une confirmation devra intervenir par écrit** (signature du contrat et versement de l'acompte) dans les 7 jours de la demande de réservation. Passé ce délai, l'option sera annulée sans préavis et sans recours pour le client.

FOURNIR L'IMMATRICULATION DU VÉHICULE EST OBLIGATOIRE pour faciliter vos accès:

Le chef de famille s'engage à déclarer l'ensemble des participants du séjour(bébé compris). Dans le cas contraire, le camping se réserve le droit de rompre le contrat de location sans préavis ni indemnité. Les emplacements sont en conformité avec la législation en vigueur sur les terrains de camping. La situation de l'emplacement est déterminée en fonction des exigences de notre planning. Nous tiendrons compte de vos souhaits dans la mesure du possible.

Pour votre sécurité, le port du bracelet est obligatoire durant tout votre séjour.

Chaque participant séjourant sur le camping s'engage à se conformer aux dispositions du règlement intérieur. À réception du contrat signé et du versement d'acompte nous vous adresserons, en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation

CAMPING IMMATRICULATION DU VÉHICULE indiquée à la réservation-

Arrivée de 12h à 19h – Départ de 06h à 12h-

Toute parcelle non libérée à 12h entraînera une facturation automatique de 35€ par quart d'heure dépassé.

LOCATIONS IMMATRICULATION DU VÉHICULE indiquée à la réservation-

Arrivée de 15h à 19h – Départ de 08h à 10h-

Tout locatif non libéré à 10h entraînera une facturation automatique de 35€ par quart d'heure dépassé.

Toute arrivée tardive (limitée à 21h) doit être impérativement signalée avant 18h afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires à votre arrivée sur le site.

CAPACITÉ MAXIMALE ET VISITEURS

Seules les personnes inscrites sont autorisées à occuper l'hébergement ou l'emplacement qui leurs sont alloués. Nous ne pourrions accepter plus de personnes que la capacité du locatif ou de l'emplacement n ne l'indique (enfant et bébé compris)

Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux familles qui se présentent avec un nombre de personnes supérieur à la capacité du locatif ou de l'emplacement camping. Toute personne, en dehors des personnes inscrites sera considérée comme visiteur (voir conditions ci-après).

CAUTION LOCATION

À votre arrivée, une caution de **250€ à 500€** (par empreinte de carte bancaire) vous sera demandée et restituée maximum dans les 8 jours après votre départ, déduction faite des éventuels frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré (sauf lituel relatif à l'état des lieux auquel cas la caution ne sera restituée qu'après un délai minimum de 15 jours. **Un inventaire est à votre disposition dans le locatif et vous disposez de 4h pour venir signaler à la réception, tout manquement, anomalie ou mauvais fonctionnement d'appareil.**

Cette caution inclut - **70€** pour le ménage qui seront restitués **UNIQUEMENT** dans le cas où le locatif est prêt à être reloué **IMMEDIATEMENT** soit : sol balayé et lavé dans tout le locatif, gaz nettoyé y compris brûleurs, réfrigérateur dégivré nettoyé et **NE NECESSITANT PAS L'INTERVENTION D'UNE FEMME DE MENAGE.**

- **8€** pour toute perte de clé de logement.

-**50€** par animal dans le cas où, le temps de séjour et/ou à la restitution de logement,

l'animal a créé des détériorations ,ou encore, **après un seul avertissement**(si les gérants vous rappellent à l'ordre sur le fait de tenir en laisse ou de ramasser les excréments ou aboiements intempestifs).

Un règlement global regroupant l'ensemble des cautions pourra être effectué.

CAUTION CAMPING

Toute réservation de plus de 3 emplacements ou hébergements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour est considérée comme un groupe. Nos hébergements s'adressent **EXCLUSIVEMENT** à la clientèle individuelle. Pour toute réservation de groupe, merci de nous contacter par téléphone, ou mail. Nous nous réservons le droit d'étudier la demande avant acceptation ou refus de celle-ci. **Une caution sera demandée de 180€** et peut être encaissée en cas de bruits déraisonnables et répétés occasionnés sur le terrain (une caution par emplacement et/ou par logement, **s'ajoutant à la caution principale** concernant essentiellement les biens matériels). En cas d'expulsion avant fin de séjour, celle-ci ne sera pas remboursée.

GARAGE MORT

PRESTATION INERDITE-

ÉTATS DES LIEUX

L'état des lieux d'entrée se fait par vos soins le jour de l'arrivée. Vous êtes tenus de signaler toutes anomalies dans les 4h qui suivent l'arrivée, une check- List à cocher est fournie par mail avant votre arrivée, **à imprimer par vos soins.**

L'état des lieux de sortie sera effectué par notre équipe hygiène, 70€ vous seront facturés si l'état de propreté est jugé irrecevable ou pour toute casse, détérioration ou perte.

TARIFS

Les tarifs sont susceptibles d'évolution. **Le camping se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment**. Les séjours seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la réservation, et ce, sous réserve des disponibilités. Il est conseillé de vérifier le tarif applicable en contactant le camping.

ANNULATION DE SÉJOUR

Dans tous les cas d'annulation, les frais de traitement et de gestion resteront acquis au Prestataire ,les frais d'assurance annulation (si souscrite) et l'acompte versé également resteront acquis au Prestataire.

En l'absence d'assurance annulation, des retenues seront opérées sur les sommes déjà versées ou dues selon les modalités suivantes : **Annulation à plus de 30 jours de l'arrivée** : 30% de la somme globale sera retenue.

Annulation à 30 jours ou moins de l'arrivée : la totalité du séjour est due.

GARANTIE ANNULATION

L'assurance annulation n'est pas incluse dans le prix, elle est facultative, payable au moment de l'inscription et ne pourra être rajoutée par la suite. Vous recevez les conditions générales de l'assurance annulation lors de la souscription.

CIRCULATION ET VERROUILLAGE DES BARRIÈRES(détection plaques de véhicules et code)

La communication du code à des personnes non fichées sur le camping engendre sanction et expulsion immédiate de la (des) personne(s) qui a (ont) agi de la sorte- sans aucun recours financier sur séjour écoulé voir non débüté- RESPECT DES RÈGLES D'ACCÈS ESSENTIEL.

La vitesse est limitée à 10Km/h. Le stationnement est interdit sur les routes et les voies d'accès. Un seul véhicule est compris dans le tarif par emplacement. Tout véhicule supplémentaire devra s'acquitter du tarif en vigueur. Les véhicules doivent être **IMPÉRATIVEMENT** garés sur la parcelle ou sur les parkings attribués à votre arrivée. Il est interdit de garer votre véhicule sur l'emplacement du voisin même s'il paraît inoccupé. Le verrouillage des barrières se fait à minuit le soir jusqu'à 08h00 du matin. De même, les personnes séjournant sur le camping ne **doivent pas utiliser leur véhicule pour se rendre au bar ou à un autre emplacement**. Les seuls véhicules habilités à circuler en cas de besoin étant ceux du personnel des services du camping ou d'urgence (pompiers, ambulances, services médicaux). Les familles de campeurs regagnant le camping après 23h00 doivent rejoindre leur emplacement ou locatif le plus discrètement possible afin de ne pas troubler le sommeil des vacanciers. Lorsqu'un vacancier trouble ou cause des nuisances aux autres résidents, il pourra être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour.

VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Une borne électrique est à disposition sur le camping, voir condition à la réception. Il est strictement **INTERDIT** de charger son véhicule en dehors de l'emplacement prévu à cet effet-

HYGIÈNE – DÉGRADATIONS

Nous vous demandons de respecter les arbres, plantations et décorations florales et de veiller à la propreté du camping en ne jetant aucune ordure ménagère, déchets de toute nature ou papier par terre, ceux-ci devront être déposés dans les poubelles ou containers mis à votre disposition. L'étendage du linge se fera sur séchoir individuel (AUCUN FIL entre les arbres ou tuteurs de plantation sou clôtures ou auvents ne sera toléré). **Pour la sécurité de chacun, nous vous informons que l'ensemble du camping est sous vidéo surveillance.**

BLOCS - SANITAIRES et FONTAINES

Nous vous prions de respecter les règles d'hygiène et de laisser ces lieux en état de propreté. Les parents doivent **accompagner et surveiller les jeunes enfants** dans les sanitaires. **Le bloc sanitaire (exceptés les WC) est exclusivement réservé à nos campeurs.** Les clients occupant un locatif équipé de sanitaire individuel doivent pour le confort des campeurs utiliser celui-ci. L'eau n'est pas un jouet !

SECURITE – BRUIT

Pour votre sécurité, l'établissement est sous surveillance vidéo et vous serez susceptibles d'être photographié pendant votre séjour. Ces photos pourront être utilisées sur le site internet. LOI 95-73 DU 21/01/1995.Autorité responsable du droit d'accès aux images : CAMPING LE BASLARIN. Modalités d'accès auprès Camping Le Baslarin : Tel : 06-76-59-42-38. Si vous ne souhaitez pas être photographiés, merci de formuler votre refus par écrit au moment de la réservation.

La Direction décline toute responsabilité en cas de vol, perte, échange, dommage ou dégradation de toute nature pendant ou à la suite d'un séjour, de même en cas de panne ou mise hors service des équipements techniques.

Les feux aux bois et charbon sont rigoureusement INTERDITS sur tout le camping. SEULS, les réchauds à gaz maintenus en bon état de fonctionnement doivent être utilisés . Un barbecue à charbon de bois collectif est mis à votre disposition, proche du snack, vous remerciant de suivre le process de nettoyage et d'utilisation. Il reste toléré sauf les jours de vent, de forte chaleur ou arrêté préfectoral. L'usage des barbecues est strictement interdit.

Les usagers du terrain de camping doivent éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins, les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. **RESPECTER LE SILENCE ET LA TRANQUILLITÉ DE VOS VOISINS.**

Silence total DE MINUIT À 07H00 -

ENFANTS

Ils sont placés sous la garde de leurs parents qui sont pénalement et civilement responsables des actes et des dégâts que ceux-ci pourraient causer lorsqu'ils utilisent les jeux ou les infrastructures mis à leur disposition. Ils doivent être accompagnés par des adultes aux toilettes, à la piscine , au toboggan et au trampoline, de même qu'aux aires de jeux.

REGLEMENT ESPACE JEUX – PISCINE.

Les enfants doivent toujours être **sous surveillance des parents**.

La piscine est strictement **réservée aux personnes séjournant sur le camping** . Ils devront obligatoirement être munis de leur bracelet fourni à l'accueil et pendant les heures d'ouverture. **Le port du short ou caleçon de bain est STRICTEMENT interdit**. Il est obligatoire de passer dans le pédiluve et sous la douche avant de pénétrer dans les bassins. Il est formellement interdit de **fumer, manger, boire**, courir, sauter, plonger ou de rentrer avec ses chaussures dans l'espace aquatique.

Animaux, matelas pneumatiques, bateau et parasol sont interdits. Avant de rentrer à la piscine, vous devez prendre connaissance du tableau d'affichage. Il est interdit de se baigner avec un tee-shirt(sauf accord de la Direction). Le port du burkini est également interdit. Les enceintes sont interdites. Tout manquement aux consignes provoque l'expulsion immédiate de l'espace aquatique.

OFFRES

Les offres et promotions sont non rétroactives et non cumulables entre elles.

ACCES WIFI

Le snack et la réception sont les points d'accès gratuits.

ANIMAUX

À l'entrée, la carte tatouage et le certificat de vaccination devront être OBLIGATOIREMENT présentés. Seuls les animaux de petite taille sont acceptés dans les locatifs (sauf accord éventuel de la Direction). Les chiens de catégorie 1 et 2 sont RIGOREUSEMENT interdits sur le camping. Les chiens et autres animaux ne doivent pas être en liberté, ni même enfermés au terrain de camping, en l'absence des maîtres qui en sont civilement responsables. En aucun cas, ils ne doivent être attachés aux arbres ou laissés seuls. Leurs promenades hygiéniques se feront en dehors du camping ou au TOUTOUPARK.

Les animaux appartenant au camping sont sous enclos et surveillance- **INTERDIT DE PÉNÉTRER DANS LES ENCLOS OU/ET DE LES NOURRIR.**

REDEVANCES VISITEURS

Aucun visiteur n'est admis sur le camping- Nos services sont réservés à nos campeurs et résidents.

PAIEMENT DU SÉJOUR

Le règlement pourra se faire en carte bancaire, espèces, chèques vacances ou ANCV connect. Le solde du règlement devra s'effectuer 30 jours avant la date d'arrivée. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrivée retardée ou départ anticipé. En cas d'annulation de séjour, les sommes versées resteront acquises au camping (sauf souscription d'assurance annulation). Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers.

A l'issue de chaque séjour, une facture sera automatiquement délivrée et **aucun double ne pourra être édité**. Il convient au preneur de prendre les dispositions nécessaires à ce sujet.

TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte de la commune / communauté de communes, n'est pas incluse dans les tarifs. Son montant est déterminé par personne et par jour et est variable en fonction des destinations. Elle est à acquitter lors du paiement du Service et figure distinctement sur la facture.

DROIT DE RETRACTION

Les activités liées à l'organisation et à la vente de séjours ou d'excursions à une date déterminée ou à une période spécifiée ne sont pas soumises au délai de rétractation applicable à la vente à distance et hors établissement, conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la consommation. Ainsi pour toute commande d'un séjour auprès du camping, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Prestataire et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Il peut notamment avoir recours gratuitement au Médiateur de la Consommation suivant :

SASU VIVONS MIEUX ENSEMBLE

Médiation - vivons mieux ensemble

RCS de NANCY sous le numéro 820 862 241 ,

2impasse de Beauregard

54000 NANCY

Tel:0661185097

<https://www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr/>

INFORMATION PRECONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa Commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L 111-7 du code de la consommation, outre les informations requises en application de l'arrêté du 22 octobre 2008 relatif à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs en hôtellerie de plein air et en particulier :

- les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et des Services concernés
- le prix des Services et des frais annexes ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives, aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le site Internet

<https://www.campingbaslarin.com/> emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire

INFRACTIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.